



Lutte contre l'ambrosie : Chacun peut Agir!

L'ambrosie à feuilles d'armoise est une plante allergisante très présente en Rhône Alpes. Son pollen agressif est responsable de manifestations allergiques en août et septembre, **entraînant conjonctivite, rhinite et asthme ; elle est devenue un problème de santé publique !**

C'est une plante pionnière qui peut s'adapter à presque tous les milieux et tous types de sol. C'est ainsi qu'on la trouve dans des milieux aussi variés que cultures, jardins, surfaces fraîchement ensemencées, chantiers, bords de route, lits de rivière, décombres, friches urbaines, etc.

Comment la reconnaître?

Elle commence à germer dès le mois d'avril. Elle croit rapidement si elle a de la lumière et pas de concurrence et peut atteindre plus d'un mètre de haut. Sa tige est verte, dressée et couverte de poils blancs. Ses feuilles sont très découpées et d'un vert vif uniforme sur les 2 faces. Ses fleurs apparaissent en juillet-août, regroupées en épis vert-jaune, au sommet des rameaux : elles portent le pollen. La formation des graines se fait principalement en octobre et ensuite la plante meure.

Qui est responsable?

Chacun est responsable sur les terrains qu'il occupe ou qu'il gère :

- les collectivités publiques sur les terrains publics
- les propriétaires privés sur leurs parcelles
- les lotisseurs ou les entreprises sur les chantiers
- les agriculteurs sur les terrains agricoles

Des arrêtés préfectoraux spécifiques de lutte obligatoire existent dans les différents départements concernés, depuis le début des années 2000 (en Isère, arrêté n°2000-1572 et n°2009-02370). Depuis 2012, des comités de pilotage départementaux ont été créés, sous l'autorité du préfet, afin d'impulser et coordonner les actions au niveau départemental. En outre, un comité de pilotage, placé sous la présidence du préfet de région, assure la coordination régionale.

Il a été également lancé la mise en place d'un réseau de référents communaux. En effet, un référent ambrosie par commune a été identifié ; il vient en appui au Maire et a, notamment, pour rôle, de repérer la présence de plants d'ambrosie et de suivre son élimination effective par les propriétaires de parcelles infestées.

Quand et comment intervenir?

Pour éviter la production de pollen et limiter la reproduction et l'expansion de la plante, **les plants d'ambrosie doivent être systématiquement détruits, en priorité avant la floraison, c'est à dire au plus tard, 1ère dizaine d'août.**

- Sur les terrains non agricoles et sur de petites surfaces, l'arrachage sera privilégié (le port des gants est recommandé). Sur de grandes surfaces, la meilleure technique de lutte est la végétalisation des sols car la fermeture du milieu limite son développement. Si un couvert est déjà existant alors il faut faucher ou broyer.
- Sur les terrains agricoles, différentes techniques de lutte existent. Une plaquette récapitulant ces techniques de lutte en milieu agricole est disponible auprès de la Chambre d'Agriculture de l'Isère.

Cette année, l'ARS, la Région Rhône-Alpes, Air Rhône-Alpes et le RNSA lancent la plateforme interactive "signalement ambrosie" qui permet à chaque Rhônalpin de devenir acteur de la lutte contre cette plante invasive.

La plateforme est accessible à l'adresse suivante : www.signalement-ambrosie.fr

Tout le monde est concerné et doit intervenir à son niveau !

Pour plus d'informations :
site www.ambrosie.info

Le référent ambrosie de votre commune : Florence MANDON